



o de résolution  
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE PAPINEAU**



Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le **vendredi 17 décembre 2021 à 19 h**, à la salle communautaire au 849, chemin du Tour-du-Lac, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs.

**Sont présents :**

Chantal Crête  
Gilles Ladouceur

Don Saliba

Manon Bastien Couturier  
Jocelyn Martel

La Conseillère, Madame Anik Bois a motivé son absence.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Sisle, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Le maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs est présent à la salle du conseil.

Les membres du conseil sont présents et il y a quorum.

**L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :**

Ouverture de la séance.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Présentation et adoption du budget 2022.
3. Présentation et adoption du programme triennal d'immobilisation (2022, 2023, 2024).
4. Période de questions.
5. Levée de la séance.

La directrice générale et secrétaire-trésorière atteste avoir transmis l'avis de convocation et l'ordre du jour aux membres du conseil. Tous les membres du conseil sont présents, sauf, madame Anik Bois et renoncent à invoquer le défaut d'accomplissement des formalités de convocation prévues au *Code municipal du Québec*.

La séance extraordinaire ouvre à 19 h.

1.

**343-12-2021**  
Adoption de l'ordre du jour

**CONSIDÉRANT** QU'il y a quorum et que les membres du conseil présents y consentent;

Il est proposé par Madame Chantal Crête  
Et résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE** à l'unanimité.

2.

**Présentation et adoption du budget 2022.**

Monsieur Jean-Paul Descoeurs, maire, présente les prévisions budgétaires de la prochaine année.

**344-12-2021**  
Adoption des prévisions budgétaires 2022



No de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT** l'article numéro 988 du Code municipal du Québec permettant au conseil de toute municipalité locale de décréter, par règlement, que la taxe foncière annuelle sera imposée par résolution;

**CONSIDÉRANT** le règlement numéro 257 en vigueur à cet effet;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Madame Manon Bastien-Couturier  
Et résolu**

**QUE** le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon adopte les prévisions budgétaires selon ce qui suit :

<b>REVENUS</b>	<b>2022</b>
Taxes foncières	2 054 663 \$
Service de la dette	214 151 \$
Sûreté du Québec	372 287 \$
Quote-part MRC	203 332 \$
Compensation tenant lieu de taxes	3 000 \$
Taxes pour services municipaux	316 277 \$
Services rendus aux organismes municipaux	236 313 \$
Imposition de droits et amendes	521 070 \$
Intérêts	36 000 \$
Transferts	237 742 \$
Autres revenus	103 701 \$
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>4 298 536 \$</b>

<b>CHARGES</b>	<b>2022</b>
Administration générale	932 727 \$
Sécurité publique (comprend la SQ)	668 559 \$
Transport	981 813 \$
Hygiène du milieu et protection de l'environnement	582 804 \$
Aménagement, urbanisme et développement	410 889 \$
Loisirs et culture	209 014 \$
Frais de financement	52 779 \$
Dette à long terme et affectations	459 951 \$
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>4 298 536 \$</b>

**TAUX DE TAXATION**

<b>Valeurs imposables (au 30 novembre 2021) :</b>	<b>486 035 000 \$</b>
Taxes foncières	0,4227 /100 \$
Service de la dette	0,0441 /100 \$
Quote-part MRC	0,0418 /100 \$
Réfection des chemins	0,0551 /100 \$
<b>TOTAL</b>	<b>0,5637 /100 \$</b>

**QUE** la tarification relative aux différents services dispensés par la Municipalité soit établie par un règlement à cet effet.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**3.**

**Présentation et adoption du programme triennal d'immobilisation (2022, 2023, 2024).**

Monsieur Jean-Paul Descoeurs, maire, présente le programme triennal d'immobilisation pour les années 2022, 2023 et 2024.

**345-12-2021**

**Présentation et adoption du programme triennal d'immobilisation (2022, 2023, 2024)**



o de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT QUE** suivant les dispositions de la Loi, le Conseil doit adopter un programme triennal d'immobilisations, en même temps que les prévisions budgétaires de l'année;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme énonce les intentions du Conseil quant aux investissements prévus pour les trois prochaines années;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur  
Et résolu

**QUE** le Conseil adopte le programme triennal d'immobilisation décrit ci-après pour les années 2022-2023-2024;

DÉPENSES EN INVESTISSEMENTS	2022	2023	2024
<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>			
LOGICIEL ET MATÉRIEL INFORMATIQUE	7 800 \$	10 000 \$	10 000 \$
AMÉNAGEMENT ET ÉQUIPEMENT – HDV	200 000 \$	100 000 \$	0 \$
<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE</b>			
HABIT DE COMBAT	14 000 \$	10 000 \$	0 \$
CAMÉRA THRMIQUE	4 000 \$	0 \$	0 \$
APRIA (APPAREIL DE PROTECTION RESPIRATOIRE)	43 168 \$	0 \$	0 \$
VÉHICULE INCENDIE	0 \$	250 000 \$	0 \$
AMÉLIORATION DE LA CASERNE	0 \$	0 \$	250 000 \$
<b>TRAVAUX PUBLICS</b>			
PELLE MÉCANIQUE SUR ROUES	300 000 \$	0 \$	0 \$
TRAVAUX DE RECHARGEMENT – CHEMINS	50 000 \$	0 \$	0 \$
TRAVAUX PRÉPARATOIRES – CHEMINS	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$
TRAVAUX DE PAVAGE	0 \$	240 000 \$	400 000 \$
CAMION 10 ROUES	0 \$	260 000 \$	0 \$
TRACTEUR À GAZON	20 000 \$	0 \$	0 \$
<b>HYGIÈNE DU MILIEU</b>			
CAMION À ORDURES	183 195 \$	0 \$	0 \$
COMPOSTAGE	0 \$	50 000 \$	0 \$
AMÉNAGEMENT DE L'ÉCOCENTRE	0 \$	0 \$	210 000 \$
<b>LOISIRS ET PARC</b>			
AMÉNAGEMENT – PARC DE L'AMITIÉ	5 000 \$	0 \$	0 \$
AMÉNAGEMENT – PARC ENFANT	15 000 \$	0 \$	0 \$
AMÉNAGEMENT – RÉCRÉATIF	0 \$	0 \$	75 000 \$
<b>TOTAL / INVESTISSEMENTS</b>	<b>892 163 \$</b>	<b>970 000 \$</b>	<b>995 000 \$</b>
<b>REVENUS POUR INVESTISSEMENTS</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
TSF AUX INVESTISSEMENTS	(245 800 \$)	(120 000 \$)	(220 000 \$)
APPROPRIATION FONDS DE ROULEMENT	(246 363 \$)	0 \$	0 \$
APPROPRIATION RÉSERVE CARRIÈRE	(50 000 \$)	(240 000 \$)	0 \$
T.E.C.Q.	0 \$	0 \$	(400 000 \$)
SUBV. À RECEVOIR – TRAVAUX DE VOIRIE	(50 000 \$)	(50 000 \$)	(50 000 \$)
SUBVENTION À RECEVOIR - LOISIRS	0 \$	0 \$	(75 000 \$)
SUBVENTION À RECEVOIR - COMPOSTAGE	0 \$	(50 000 \$)	0 \$
SUBVENTION P.I.Q.M.	0 \$	0 \$	(250 000 \$)
FINANCEMENT PAR EMPRUNT	(300 000 \$)	(510 000 \$)	0 \$
<b>TOTAL</b>	<b>(892 163 \$)</b>	<b>(970 000 \$)</b>	<b>(995 000 \$)</b>



No de résolution  
ou annotation

**ADOPTÉE à l'unanimité**

4.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire donne la parole aux personnes qui souhaitent poser des questions.

5.

**346-12-2021**  
**Levée de la séance**

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba**  
**Et résolu**

**QUE la séance soit et est levée à 19 h 40**

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Jean-Paul Descoeurs  
Maire

Louise Sista  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**Engagements de crédits**

*Conformément aux dispositions du règlement numéro 495-2018, Louise Sista, directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.*

Louise Sista, directrice générale et secrétaire-trésorière